

[Imputation budgétaire]  
[Donnée 2]  
[Donnée 3]  
[Donnée 4]



Ministère de [...]

Arrêté n° [...]

**portant radiation des cadres suite à licenciement pour insuffisance professionnelle**

Le [La] ministre [...],

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre III de la partie législative ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment le chapitre VII du titre II du livre III de la partie réglementaire ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le [...] ;

(\*STATUT PARTICULIER DU CORPS/EF AUQUEL APPARTIENT L'INTÉRESSÉ(E)\*)

Vu l'arrêté n° (à saisir) en date du (à saisir) portant nomination de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] en tant que fonctionnaire stagiaire ;

(\*SELON LA SITUATION DE L'AGENT\*)

Vu l'arrêté n° (à saisir) en date du (à saisir) portant prolongation de stage de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] ;  
(\*SELON LA SITUATION DE L'AGENT\*)

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de (à saisir) en date du (à saisir) ;

(\*LE CAS ÉCHÉANT\*)

Vu l'avis défavorable du jury à la titularisation de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] en date du (à saisir),  
(\*LE CAS ÉCHÉANT\*)

**Arrêt[e] :**

**Article 1er** : [M. / Mme] [Nom] [Prénom], [Grade], [Echelon], fonctionnaire stagiaire, affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], est licencié[e] pour insuffisance professionnelle à compter du [...].

**Article 2** : L'intéressé[e] est radié[e] des cadres à compter du [...] après épuisement de ses droits à congés.

**Article 3** : L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement compétente.  
La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]